

FICHE DE PRESENTATION – TROPHEE D'INTERET GENERAL#

Porteur de la réalisation

Association foncière intercommunale de remembrement de Balan, Bazeilles, Givonne et Sedan Givonne (08)

Ville, département

Intitulé de l'action

L'association et les aléas climatiques

Message essentiel

Après plusieurs épisodes de coulées d'eau boueuses traumatisantes pour les habitants et agriculteurs de Sedan, l'association a réalisé des actions permettant de réduire ces risques : créations de bassins de rétention, plantations de haies... Activité agricole et habitants protégés !

Détail de l'action



Crédit photo : AERM/N. Leblanc

L'association foncière ardennaise regroupe 139 propriétaires de terrains non bâtis pour une superficie de 470 hectares. L'association assure la réalisation, l'entretien et la gestion des chemins d'exploitation, des haies, fossés et ouvrages réalisés dans l'intérêt collectif et permettant la valorisation du foncier.

C'est à la suite d'importants dégâts (coulées de boues allant parfois jusqu'en zone habitée, lessivage de terres agricoles, voiries détériorées...) consécutifs à plusieurs épisodes pluvieux et liés aux conditions d'exploitation des terres agricoles que l'association a décidé de mener cette action de gestion des risques de ruissellement.

C'est sur la base d'une étude de remembrement intégrant l'organisation parcellaire et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales que l'association a travaillé sur :

- l'orientation des parcelles perpendiculairement à la pente avec création de bandes enherbées, de haies et de talus pour freiner les écoulements et diminuer le phénomène d'érosion. Ces zones végétalisées jouent également leur rôle de filtres pour les pollutions agricoles.

- la modification des chemins de desserte dans les parcelles orientés vers un fossé enherbé permettant de stocker et infiltrer les eaux le plus en amont possible.

- la création de 8 bassins de stockage dont 4 sur la commune de Givonne.

Tout au long de la démarche, l'association a pu s'appuyer sur l'implication des agriculteurs, propriétaires et élus.

Cette action a permis de limiter les phénomènes de ruissellement et de lessivage sur les différents bassins versants et par conséquent de limiter les apports en pesticides et fertilisants vers les eaux. Elle a également permis l'adaptation de pratiques agricoles plus respectueuses des enjeux humains à l'aval (inondation, coulées d'eaux boueuses), de l'environnement et de la biodiversité.